

MAIRIE DE LE BIOT

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2012 Convocations du 05 Juillet 2012

Présents : Henri- Victor TOURNIER, , G. ADAMEC, Yann MORAND, Muriel LE SOBRE , Sébastien CETTOUR – CAVE, Yvette GUILLEREY Christian PIGNIER , ROBERT Gilles, Frédéric RENEVIER , , Gérard THILLIER,

Excusé .: Philippe BOTU,

Secrétaire de séance Muriel LE SOBRE

I/ FORET : coupes de bois année 2013

Le conseil municipal se prononce sur les coupes de bois proposées par l'ONF pour l'année 2013 soit parcelle 17 pour 300 m³ + parcelle 34 pour 200 m³ + affouages à prendre sur parcelle 26 .

II / GESTION STATION D' EPURATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été conclue l'année dernière pour recevoir de la part de la Société Lyonnaise des Eaux une assistance technique sur l'exploitation de la STEP . (réalisation des analyses, suivi de l'exploitation , grosses réparations....).

Mais à la pratique il s'avère que la saisie informatique des données mensuelles ou annuelles obéit à des exigences et des contraintes spécifiques : monsieur le maire propose donc à la Lyonnaise des Eaux de se charger de cette saisie informatique. Accord du Conseil Municipal.

III/ CARTE DES ALEAS NATURELS

La carte des risques naturels a été dressée par les services de l'Etat en 2005 et s'est donc imposée à notre PLU.

Toutefois, des remarques avaient déjà été faites par la mairie à l' époque mais non reprises en compte par les services de l'Etat. La Mairie a donc fini par relancer ce dossier et les services de la DDT (ex DDE) ont demandé à ce que l'expertise soit réalisée par un cabinet privé. Des devis ont donc été demandés.

IV/ DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ECOLE FRANCOIS HUGO

Dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps et le SYANE , il est possible de financer des travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux . Le SYANE peut aller jusqu'à 50 % d'aide au financement.

Un diagnostic énergétique a été réalisé sur les bâtiments de l'Ecole et outre le remplacement des fenêtres , il a carrément été préconisé un changement de la chaudière pour un montant total de travaux estimé à 42 136 € HT.

Le Conseil Municipal décide donc :

- d'approuver le montant prévisionnel de travaux
- d'inscrire ces travaux sur le budget 2013
- de solliciter une subvention de 50 % auprès du du SYANE.

V / FALAISE « PAS DE L'OURS »

Gilbert ADAMEC expose les conclusions de l'expertise demandée à M. Jean -Pierre BERNARD, guide de haute montagne , sur l'état de la falaise d'escalade du Pas de l'Ours.

Ce site n'est pas à classer en catégorie « école d'escalade » , mais plutôt en falaise « aventure » réservée à des grimpeurs confirmés aptes à juger des difficultés.

Un arrêté municipal sera pris pour interdire la falaise aux débutants : ce site ne doit être pratiqué que par des sportifs habitués et expérimentés.

VI / STATION DE DROUZIN LE MONT

Monsieur VIVIEN ne souhaite plus prolonger l'exploitation des remontées mécaniques.

Il avait trouvé un repreneur potentiel , Monsieur Maurice MARTIN, et celui ci souhaitait poursuivre le programme immobilier de Monsieur VIVIEN , à savoir l'urbanisation du dernier secteur près de la chapelle.

La révision du PLU avait d'ailleurs été faite dans ce sens.

Monsieur Vivien a donc déposé un certificat d'urbanisme pour la construction de 184 logements + une résidence hôtelière.

Mais entre l'approbation de la révision du PLU et le dépôt du certificat d'urbanisme , le schéma de cohérence du Chablais (SCOT) a été approuvé et ce sont ces règles là qui s'imposent au PLU.

Par conséquent , dans la mesure où le SCOT prévoit à l'horizon 2020 un ordre de grandeur d'environ 70 logements supplémentaires sur la commune , le projet immobilier se trouve être incompatible avec le SCOT ; et aboutit de fait au rejet de la demande de certificat d'urbanisme.

La direction Départementale des Territoires chargée de l'instruction du certificat d'urbanisme entend donc y faire une réponse négative. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le certificat d'urbanisme.

Pour : 4

Contre : 6

Par conséquent le certificat d'urbanisme sera refusé. Un courrier de notification en ce sens sera fait à Monsieur Vivien.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée

LE MAIRE
HV TOURNIER